

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché/Publié le 29/03/2023

ID : 040-200005171-20230307-SGX_DL6_140323-DE

**N° 6****Objet : Participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023**

Le 14 mars 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :**Représentant le Département des Landes :**

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Cyril GAYSSOT
- . Mme Eva BELIN
- . Mme Sylvie PEDUCASSE

Représentant la Communauté de communes du Seignanx :

- . Mme Isabelle DUFAU
- . Mme Nadine DURU
- . Mme Laurence GUTIERREZ
- . Mme Isabelle NOGARO
- . M. Pierre PASQUIER

Avait donné procuration :

- . M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie PEDUCASSE

Etaient excusés :

- . Mme Sylvie BERGEROO
- . Mme Rachel DURQUETY
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Gilles PEYNOCHE

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle « Attractivité »
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de fixer à 150 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 comme suit :
 - 105 000,00 € pour le Département des Landes (70 %),
 - 45 000,00 € pour la Communauté de communes du Seignanx (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON